



MUNICIPALITÉ

Greffe municipal

Rue du collège 3
CH-1186
Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

RUE DU COLLÈGE 9
CH - 1186
ESSERTINES-SUR-ROLLE

A la population d'Essertines et des communes concernées par les captages de Prévondavaux et de la Gillière

Essertines, le 11 mai 2026

**Délimitation des zones S de protection des eaux des captage de Prévondavaux et de la Gillière -
Séance d'information**

Madame, Monsieur,

La Municipalité d'Essertines-sur-Rolle a entamé depuis plusieurs années, sur demande du Canton, une procédure visant à légaliser ses zones S de protection des eaux des captages de Prévondavaux et de la Gillière. La Commune – appuyée par le Canton, vous invite à une séance le

**Mercredi 3 juin 2026 de 18h à 20h
À la Grande Salle de la Maison de Commune,
Rue du Collège 9, 1186 Essertines-sur-Rolle.**

A cette occasion, nous bénéficierons de la présence des personnes suivantes :

**M. Marc Affolter, hydrogéologue cantonal
M. Laurent Denervaud du bureau Impact Concept SA**

La séance a pour objectif d'informer et de répondre aux questions de la population.

Pour des questions d'organisation, l'inscription est obligatoire jusqu'au 27 mai à l'adresse greffe@essertines-sur-rolle.ch, en précisant votre commune de résidence. L'accès de toute personne non inscrite ou hors communes concernées par la légalisation des captages pourrait être refusé en cas de manque de place disponible. Par ailleurs le covoiturage et l'usage des transports publics sont vivement recommandés.

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
M.-P. Moinat



La Secrétaire
D. Christen